

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, rue de Turquie -1000 TUNIS-

1) Pour des raisons de santé qui vont lui imposer des périodes d'absence répétées, Monsieur Faouzi BEL KAHIA a informé le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 28 mars 2008, de sa décision de mettre fin à ses fonctions exécutives à la Banque de Tunisie.

Bien que regrettant cette décision, le Conseil d'Administration en a pris acte et a rendu hommage à l'action menée par Monsieur Faouzi BEL KAHIA durant 16 ans à la tête de la Banque de Tunisie à laquelle il est aujourd'hui identifié dans tout le pays.

En considération de cette action qui a mené l'institution à la situation privilégiée qui est la sienne dans le paysage financier tunisien, faisant d'elle la première capitalisation boursière et premier contribuable parmi les sociétés cotées à la Bourse de Tunis, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Faouzi BEL KAHIA Président d'Honneur de la Banque de Tunisie. Il aura la charge, notamment, de conduire au sein du Conseil d'Administration la réflexion sur la stratégie du Groupe de la Banque de Tunisie.

Le Conseil d'Administration se réunira dans les jours qui viennent pour désigner un nouveau Président Directeur Général.

2) Le Conseil d'Administration a pris connaissance d'un pacte d'actionnaires tunisiens que lui ont transmis ses signataires.

Le Conseil se propose, conformément à la loi, d'en informer l'Assemblée Générale.

Les administrateurs relèvent que les objectifs et l'exposé des motifs mentionnés dans le texte de ce pacte sont en conformité avec la stratégie adoptée par la Banque et son management tendant à éviter toute prise de position dominante dans le capital de l'institution.

3) Le Conseil d'Administration de la Banque de Tunisie, lors de la même réunion, a arrêté les comptes de la Banque pour l'exercice 2007 et a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 3,200 Dinars par action.

4) Le Conseil d'Administration a décidé également de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle il sera proposé :

- l'annulation de la résolution votée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2006 relative à l'augmentation du capital en numéraire

et

- l'augmentation du capital de la Banque de Tunisie pour le porter de soixante quinze millions de Dinars (75.000.000 D) à cent cinquante millions de Dinars (150.000.000 D). Cette augmentation sera réalisée par incorporation de réserves et attribution d'une action nouvelle gratuite pour une action ancienne avec jouissance à compter du 1^{er} juillet 2008.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.